



Pension alimentaire apres 16 ans de separation

Par **nanou**, le **11/02/2008** à **20:46**

j'ai quitte mon concubin il y a 16 ans maintenant les enfants reconnus par leur pere avait a l'epoque 3et1an ils on aujourd'hui 19 et 17ans je n'ai jamais eu de pensions alimentaire parce ke ns n'etions pa marie et trop jeune .il y a 3 ans mon fils alors age de 14 ans et n'ayant jamais connu son pere il vit a marseille et ns a bastia a voulu le rencontrer il allait vraiment tres mal et ses notes scolaire etait catastrophiques j'ai donc fait les demarches et j'ai emener mon fils voir son pere a marseille son accueil a ete tresdistant et par la suite il a changer son tel donc plu joignable. ce ki a engengrer chez mon fils une descente totale vers la destruction de lui meme(fugue delinquance cannabis ect...) apres plusieurs relance a son pere lui avertissant de la souffrance de son fils il refuse toujours de sortir son fils de la soffrance.il se trouve actuellement dans un foyer de l'aide social depuis le 25 dec 2007. il refuse tout soutien de son fils de peur ke je lui reclame 1 pension alimentaire.au vu de la soffrance de mon fils est-ce k'un pere a le droit d'ignorer son fils de la sorte et pui-je lui reclamer 16ans apres 1 pension alimentaire pour mes 2 enfants et l'attaker en justice pr non assistance a personne en danger(son fils .merci de me repondre.amicalement.nanou